




33570

Envoyé en préfecture le 04/06/2020
Reçu en préfecture le 04/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213303860-20200528-2020_05_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 25/05/2020

Date d'affichage : 25/05/2020

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, DELPY Fabien, PIMBERT Éric, BORDENEUVE Virgil.

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Absent : 0

Excusé : 0

N°2020-05-09

OBJET : DÉLÉGUÉS C.C.A.S

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-33 et du Code de l'Action Sociale et des familles notamment les articles L123-6, R123-7 à R123-15, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses délégués au sein du CCAS.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité de ses membres présents et représentés les membres suivants en tant qu'administrateur du CCAS :

M. Eric PIMBERT (responsable), M. Pascal AMOREAU, M. Lucien BESSOU, M. Patrick DUGRAND, M. Henri GARACH, M. Nicolas BLONDET, M. Fabien DELPY, M. Virgil BORDENEUVE, MME Nathalie FOREST, MME Josiane PETIT et MME Brigitte BEZIAT.

Le maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pascal AMOREAU

